



Location entre particuliers - travail dissimulé

Par **laurent9219**, le **28/09/2014** à **11:26**

Bonjour ,

Les sites de location entre particuliers se multiplient , tout le monde peut louer n'importe quoi , matériel de chantier , voiture ect . Je suis très tenté moi aussi mais je voudrais savoir si c'est légal et si il existe un plafond de revenu à ne pas dépasser par mois. Je voudrais aussi savoir si je ne risque pas de problèmes avec le fisc si j'ai des revenus réguliers grâce à cette activité

.
Merci

Par **moisse**, le **28/09/2014** à **12:02**

Bonjour,

Je ne connais pas de revenus exempté de l'impôt soit à la source (jeu...) soit sur déclaration. Si vous avez une activité régulière, ce n'est pas tant le fisc que vous devez craindre, mais les caisses de retraite...en effet vous serez contraint d'adopter un statut.

Par **laurent9219**, le **28/09/2014** à **13:55**

Merci pour la réponse .

Donc admettons que je déclare mes revenus en BIC non professionnel , et que je gagne moins de 27 000 euro annuel le taux d'imposition est de 15% exact ?

Je souhaite dans un premier temps ne pas créer d'entreprise , je vais gagner au maximum

1000 euro / mois donc c'est ridicule .

Par **Lag0**, le **28/09/2014** à **14:48**

[citation]je vais gagner au maximum 1000 euro / mois donc c'est ridicule .[/citation]

Bonjour,

Ridicule, je ne sais pas ce que vous entendez par là, mais comparé, par exemple, au minimum vieillesse, seule ressource pour de nombreuses personnes, qui est de 792 euros par mois, je ne suis pas certain que ce soit le bon mot...

Par **alterego**, le **28/09/2014** à **14:51**

Bonjour,

Ce qui est à risques et grave de conséquences est le travail clandestin.

Immatriculez-vous auto-entrepreneur, vous courrez moins.

On ne saurait trop vous recommander de consulter votre assureur si vous voulez éviter de désagréables surprises en cas d'accident. Les mailles du filet des assurances sont encore plus serrées que celles du fisc.

Cordialement